



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCAJPI_D2026_109

Défense en référé expertise devant le
Tribunal Administratif concernant les
dommages de travaux publics 17 place
Miss Cavell à Tourcoing,

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 28 mars 2026 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le 24 avril 2026, Madame Françoise MOUTIER a saisi le Tribunal Administratif de Lille d'une requête en référé expertise suite aux dommages de travaux publics estimés subis à son habitation sise au n°17 de la place Miss Cavell à Tourcoing – instance 2604648.

Considérant qu'il convient de défendre à cette action.

DECIDONS

— de défendre à l'action intentée contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille, sans ministère d'avocat ;

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Envoyé en Préfecture le 07/05/2026
Publié sur le site de la Ville le



Vita
03 20 233 300

www.tourcoing.fr